



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

# **Guide des enquêtes n°3 et n°12**

## **Version 6.5.0**

---

## Table des matières

---

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2. La vue d'ensemble du processus et les différentes opérations .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Nouveautés rentrée 2024 .....</b>	<b>5</b>
<b>3.1 Les nouveautés.....</b>	<b>5</b>
<b>4. Les différents éléments des fichiers des enquêtes.....</b>	<b>6</b>
<b>4.1 Tableau de référence.....</b>	<b>6</b>
<b>5. Détails des différents éléments .....</b>	<b>8</b>
<b>6. Les erreurs de renseignement des enquêtes .....</b>	<b>15</b>
<b>7. Consulter dans AGESH ces erreurs / anomalies.....</b>	<b>16</b>
<b>7.1 Où corriger ces erreurs ? .....</b>	<b>16</b>
<b>8. La démarche .....</b>	<b>18</b>
<b>9. Générer les fichiers.....</b>	<b>18</b>
<b>9.1 Déposer les fichiers.....</b>	<b>19</b>
<b>9.2 ID DGESCO.....</b>	<b>20</b>

## 1. Introduction

---

Pour la rentrée 2024-2025, les données des enquêtes 3 et 12, qui recensent les élèves du premier et du second degré en situation de handicap ou atteints d'une maladie invalidante bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), devront être transmises comme les années précédentes via la plateforme ministérielle. (<https://dep.adc.education.fr/hand/>).

Cette version inclut des évolutions, dont les principales nouveautés sont listées ci-dessous, afin de sensibiliser les ERSH à l'importance de bien compléter les constats avant la génération du fichier CSV. Un message de rappel permanent est affiché au-dessus des « décisions ».

Ce guide « pas à pas » est destiné aux enseignants référents (ERSEH) utilisateurs d'AGESH ainsi qu'aux IEN ASH.

Ce guide vous permettra :

- D'avoir une vue d'ensemble du processus
- De connaître les nouveautés 2024 des enquêtes et les conséquences
- De voir comment AGESH récupère ou calcule les différents éléments
- De voir les différents types de contrôles disponibles au sein d'AGESH
- Et enfin d'avoir la démarche pour :
  - Générer les deux fichiers (1er et 2nd degré) des enquêtes
  - Les déposer sur la plateforme ministérielle (<https://dep.adc.education.fr/hand/>)
  - Et éventuellement repérer les dossiers en anomalie au travers de l'attribut ID DGESCO

## 2. La vue d'ensemble du processus et les différentes opérations

---

La remontée des enquêtes n° 3 et n° 12 se fait en plusieurs étapes :

### DEPP et DGESCO

- Mise à jour des documents (note, instructions, nomenclatures, fichiers types) et de la plateforme ministérielle
- Diffusion auprès des académies de ces éléments
- Ouverture de la plateforme aux IEN ASH
- Suivi de la collecte et aide aux utilisateurs

### IEN ASH (profil DSDEN)

- Initialisation du profil DSDEN
- Mise à jour des secteurs ERSEH
- Mise à jour des référentiels sur la plateforme ministérielle et sur AGESH : mise à jour des dispositifs ULIS, DAR, UEEA et PEJS.  
Pour rappel, les UEMA ne font pas partie du champ des enquêtes n° 3 et n°12.
- Envoi aux ERSEH des documents mis à jour, de leurs identifiants et de leurs codes de connexion
- Gestion de l'enquête et validation des données de son département

### ERSEH

- Sur AGESH :
  - Constat de tous les dossiers : renseigner la mise en œuvre des notifications CDAPH. Cette étape est indispensable pour renseigner les variables relatives à la scolarisation effective avec appui d'une ULIS, à l'accompagnement humain effectif et à l'attribution effective de matériel pédagogique adapté
  - Export des deux fichiers .csv du premier et du second degré
  - Vérification des dossiers exclus et corrections si nécessaire
- Connexion à la plateforme ministérielle :
  - Dépôt des fichiers et correction des éventuelles anomalies sur AGESH
  - Mise à jour des fiches du panel (cf. procédure page 15 des instructions)
  - Validation des enquêtes de son

### Rectorat

- Initialisation du profil rectorat
- Contrôle de l'enquête pour les données des départements de l'académie

## 3. Nouveautés rentrée 2024

---

### 3.1 Les nouveautés

Les changements pour l'année scolaire 2024-2025 sont les suivants :

- Ajout d'un entête aux fichiers CSV générés pour les enquêtes 3 et 12
- Suppression de la question 9B dans les CSV générés 3 et 12 (1eret 2nddegrés)
- Modification des codes exportés pour la question 12A : Les codes DAR et PEJS doivent ajouter un suffixe « -1D » ou «-2D» en fonction du degré de scolarisation
- Ajout dans la page des alertes d'un bouton de calcul + date calcul
- Ajout d'un pop-up de confirmation systématique lors de l'export des Enquêtes 3 & 12 pour confirmer la bonne mise à jour des constats
- Ajout d'un message de rappel permanent de mise à jour des constats au-dessus des décisions Lien « faire un constat » à mettre en évidence en gras

## 4. Les différents éléments des fichiers des enquêtes

### 4.1 Tableau de référence

Il existe trois types de données dans les fichiers générés par AGESH.

- Les éléments « automatiques » : ne nécessitent pas d'action de la part de l'ERSEH
- Les données « récupérées » : récupérées telles quelles (et valorisées selon la nomenclature nationale)
- Les données « calculées » : calculées à partir de plusieurs données

Colonne Excel	Colonnes attendues pour le CNED	N° question	Question	Type de donnée AGESH
1	CNED		Année enquête (« 2022 »)	automatique
2	CNED		Numéro d'école, d'établissement scolaire (8 caractères) ou « CNED »	récupéré
3	CNED		Numéro d'ordre de l'élève : un nombre entier ( <b>pas de doublons : n°école + n°ordre</b> )	automatique
4	CNED	1	Année de naissance	récupéré
5	CNED	1M	Mois de naissance	récupéré
6	CNED	2	Sexe	récupéré
7	CNED	3A	Trouble ou atteinte	récupéré
8	CNED	3B	Trouble du spectre de l'autistique	récupéré
9		4	Notifications de la CDAPH en matière de scolarisation	récupéré
10		5A	Notification concernant les modalités de l'aide humaine	récupéré
11		5B	Notification concernant l'accompagnement par un intervenant rattaché à un établissement de santé, un établissement médico-social ou un SESSAD	récupéré
12		5C	Notification concernant l'attribution d'un matériel pédagogique adapté	récupéré
13		5D	Notification de l'appui du PEJS	récupéré
14	CNED	6	Projet personnalisé de scolarisation	récupéré
15		7	Choix du mode de communication pour les élèves présentant des troubles auditifs	récupéré
16		8	Modalité de scolarisation	calculé
17	CNED	9A	Niveau d'enseignement	récupéré
18		9B	Niveau de la classe de référence	non récupéré
19		10A	Temps de scolarisation interne (dans l'école ou l'établissement scolaire)	récupéré
20		10B	Nombre de demi-journées si temps partiel : de 1 à 8	récupéré
21		11A	Autre lieu de scolarisation	récupéré
22		11B	Temps de scolarisation dans une autre structure (en demi-journées)	récupéré
23		12A	Scolarisation l'année précédente	calculé
24		12B	Niveau année précédente	calculé
25		13A	Accompagnement humain effectif	calculé

26		13B	Temps d'accompagnement	calculé
27		14A	Autres accompagnements effectifs	récupéré
28		14B	Appui du pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS)	récupéré
29		15	Aménagement matériel spécifique dans l'école ou l'établissement scolaire	récupéré
30		16	Recours à un matériel pédagogique adapté pour l'élève	calculé
31		17	Recours à un mode de transport spécifique	récupéré

## 5. Détails des différents éléments

Principes généraux : Tous les champs qui peuvent être récupérés le sont. Dans le cas des élèves scolarisés à domicile (CNED), seuls les champs attendus seront récupérés.

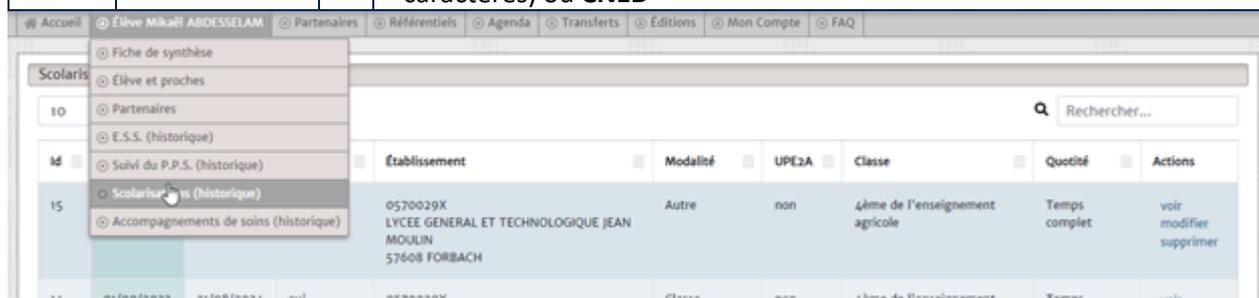
- Colonne 1

1	CNED		Année enquête (2024)
---	------	--	----------------------

Donnée générée automatiquement par l'application.

- Colonne 2

2	CNED		Numéro d'école, d'établissement scolaire (8 caractères) ou <b>CNED</b>
---	------	--	--



Donnée récupérée depuis la scolarité principale de l'élève (Menu : « Scolarisations (historique) »).

Cas particuliers :

- Si l'établissement scolaire principal n'est pas dans le secteur de l'enseignant référent alors c'est le code de l'établissement de secteur (Menu : « Fiche de synthèse ») qui sera récupéré.
- Si l'élève est scolarisé dans une UEEA, alors c'est le code de l'établissement scolaire rattaché qui sera récupéré.

- Colonne 3

3	CNED		Numéro d'ordre de l'élève : un nombre entier ( <b>pas de doublons : n°école + n°ordre</b> )
---	------	--	---

Donnée générée automatiquement par l'application.

Cf. paragraphe suivant pour les explications associées (gestion des erreurs, identification d'un élève)

- Colonnes 4, 5, 6, 7 et 8

4	CNED	1	Année de naissance
5	CNED	1M	Mois de naissance
6	CNED	2	Sexe
7	CNED	3A	Trouble ou atteinte
8	CNED	3B	Trouble du spectre de l'autisme

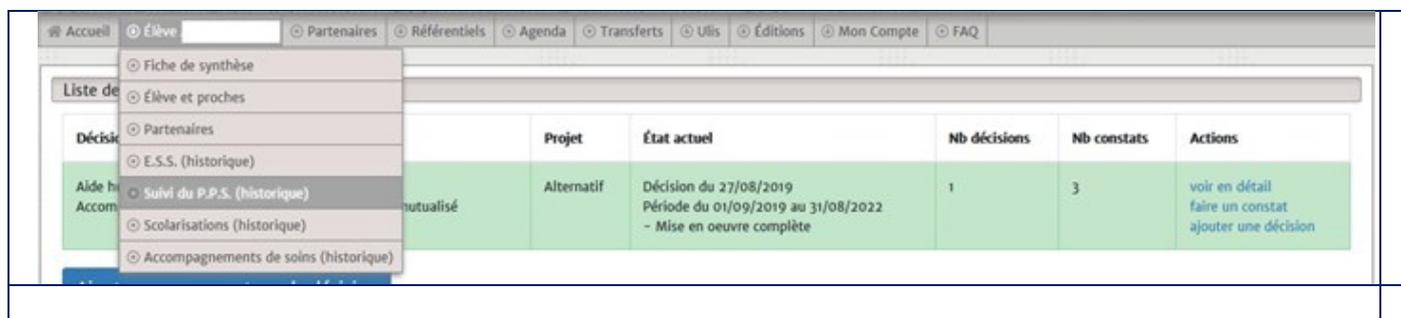
Données récupérées depuis la fiche de synthèse : date de naissance et troubles (Menu : « Fiche de synthèse »).



- Colonnes 9, 10 et colonne 12

9		4	Notification de la CDAPH en matière de scolarisation
10		5A	Notification concernant les modalités de l'aide humaine
-	-	-	-
12		5C	Notification concernant l'attribution d'un matériel pédagogique adapté

Données récupérées du PPS.



- Colonne 11, colonnes 13, 14 et 15

11		5B	Notification concernant l'accompagnement par un intervenant rattaché à un établissement de santé, un établissement médico-social ou un SESSAD
-	-	-	-
13		5D	Notification de l'appui du PEJS
14	CNED	6	Projet personnalisé de scolarisation
15		7	Choix du mode de communication pour les élèves présentant des troubles auditifs

Données récupérées depuis la fiche de synthèse.

Enquête DGESCO	
Type de troubles	Troubles auditifs
Lié au spectre autistique	Non
Mode de communication	En langue française
Etat d'avancement du PPS	PPS en cours de rédaction
Type principal d'accompagnement	Pas d'accompagnement externe

Type de troubles

Troubles intellectuels et cognitifs
  Troubles auditifs
  Troubles moteurs  
 Troubles du psychisme
  Troubles visuels
  Autre type de troubles  
 Troubles du langage et de la parole
  Troubles viscéraux
  Plusieurs troubles associés

Troubles liés au spectre autistique (requis)

Choix du mode de communication (requis)

En langue française

En langue française  
 En langue française avec appui de la langue française parlée complétée (LfPC)  
 Bilingue : langue française écrite et langue des signes française (LSF)  
 Inconnu  
 En langue française avec appui de la langue des signes française (LSF)

- Colonne 16

16		8	Modalités de scolarisation
----	--	---	----------------------------

Donnée calculée depuis la scolarité principale de l'élève. Notes :

- La modalité varie selon le type d'établissement sélectionné.
- Dans le cas d'une modalité ULIS, le fléchage de cette dernière doit être précisé.

*Ex 1 : Aucun dispositif n'est déclaré sur l'établissement*

*La modalité « classe ordinaire » ou « classe ordinaire avec appui d'un enseignant spécialisé » peuvent être sélectionnés.*

Modification d'une scolarisation de l'élève

Scolarisation principale ?

Date de début (requis)  
01/09/2021

Date de fin (requis)  
31/08/2022

Établissement fréquenté (scolarisation considérée à domicile si non renseigné)

Modalité de scolarisation (requis)

- Classe ordinaire
- Classe ordinaire**
- Autre
- Classe ordinaire avec appui d'un enseignant spécialisé

*Ex 2 : Un dispositif ULIS est déclaré sur l'établissement*

*Les modalités « classe ordinaire », « classe ordinaire avec appui d'un enseignant spécialisé », « dispositif ULIS » peuvent être sélectionnées.*

*Dans ce cas, le fléchage de l'ULIS (« type d'Ulis ») doit être renseigné.*

Établissement fréquenté (scolarisation considérée à domicile si non renseigné)  
0840001V, LYCEE POLYVALENT CHARLES DE GAULLE (PLACE), 84405 APT

Modalité de scolarisation (requis)  
Dispositif ULIS

Classe exclusive en Dispositif ULIS à temps complet (requis)

Type d'ULIS  
TFC - Troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)

Dispositif ULIS rattachée à l'établissement (requis)  
TFC 208 - TFC -

*Ex 3 : l'établissement est un EREA ou associé à une SEGPA*

*Les modalités « enseignement adapté (SEGPA, EREA) » et « enseignement adapté (SEGPA, EREA) avec appui d'un enseignant spécialisé » peuvent être sélectionnées.*

Établissement fréquenté (scolarisation considérée à domicile si non renseigné)  
0132343B, ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE LOUIS ARAGON, 13170 LES PENNES-MIRABEAU

Modalité de scolarisation (requis)

- Enseignement adapté (SEGPA, EREA)
- Enseignement adapté (SEGPA, EREA)**
- Enseignement adapté (SEGPA, EREA) avec appui d'un enseignant spécialisé

*Ex 4 : l'établissement fait partie du PEJS*

*Les modalités « classe ordinaire », « classe ordinaire avec appui d'un enseignant spécialisé », « PEJS » peuvent être sélectionnées (si un trouble auditif est déclaré)*

Établissement fréquenté (scolarisation considérée à domicile si non renseigné)

o840674B, ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LA CONDAMINE, 84380 MAZAN

Modalité de scolarisation (requis)

PEJS (pôle d'enseignement des jeunes sourds)

Ex 5 : L'établissement est un SESSAD

Les modalités « UEE », « UEEA », « UEMA » peuvent être sélectionnés.

Établissement fréquenté (scolarisation considérée à domicile si non renseigné)

0133893L, SESSAD SESSAD AIX-EN-PROVENCE, 13080 AIX-EN-PROVENCE

Modalité de scolarisation (requis)

Unité d'enseignement

Unité d'enseignement

CNED

Autre

Unité d'Enseignement Externalisée

Unité d'Enseignement Élémentaire pour enfants Autistes

Unité d'Enseignement de Maternelle pour enfants Autistes

Seuls les élèves scolarisés en UEEA apparaîtront dans le fichier Excel des enquêtes.

- Colonnes 19 et 20

19		10A	Temps de scolarisation interne (dans l'école où L'établissement scolaire)
20		10B	Nombre de demi-journées si temps partiel : de 1 à 8

Données récupérées depuis la scolarité principale de l'élève.

Classe (requis)

Cours Préparatoire

Niveau (requis)

Cours Préparatoire

Quotité de scolarisation (requis)

Temps partiel

Aménagement spécifique pour l'élève au sein de l'établissement (requis)

Nombre de demi-journées par semaine (requis)

6

- Colonnes 21 et 22

21		11A	Autre lieu de scolarisation
22		11B	Temps de scolarisation dans une autre structure (en demi-journées)

Données récupérées depuis la scolarisation secondaire de l'élève.

- Colonnes 23 et 24

23		12A	Scolarisation l'année précédente
24		12B	Niveau année précédente

Données récupérées depuis la scolarité précédente de l'élève.

- Colonne 25

25		13A	Accompagnement humain effectif
----	--	-----	--------------------------------

Donnée calculée depuis la décision d'aide humaine (PPS) et du constat.

Pensez à réaliser un constat pour chaque décision.

Décisions (Domaine - Type)	Projet	État actuel	Nb décisions	Nb constats	Actions
Aide humaine Accompagnement des élèves en situation de handicap individualisé	-	Réponds aux besoins	1	0	voir en détail faire un constat ajouter une décision
Aide humaine Accompagnement des élèves en situation de handicap mutualisé	-	Réponds aux besoins	1	0	voir en détail faire un constat ajouter une décision

**Nouveauté :** un message de rappel permanent de mise à jour des constats est affiché au-dessus des décisions.

**Rappel :** Il convient de s'assurer que le constat est réalisé pour tous les dossiers avec notification d'aide humaine.

L'accompagnement humain effectif sera calculé en fonction du statut de la décision (en attente de mise en œuvre, mise en œuvre, mise en œuvre complète, mise en œuvre partielle, fin de mise en œuvre).

- Colonne 26

26		13B	Temps d'accompagnement
----	--	-----	------------------------

Donnée calculée depuis la décision d'aide humaine individualisée (PPS) et le constat.

Type de temps d'accompagnement humain (enquête 3 & 12)

Temps partiel (couvre en partie la scolarité de l'élève) v

---

Temps partiel (couvre en partie la scolarité de l'élève)

Temps Complet (couvre l'ensemble de la scolarité de l'élève)

Note : Il convient de s'assurer que le constat est réalisé pour tous les dossiers avec notification d'aide humaine.

- Colonnes 27 et 28

27		14A	Autres accompagnements
28		14B	Appui du pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS)

Données récupérées depuis la fiche de synthèse.

Autre accompagnements (requis)

Appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds

Pas d'accompagnement externe  
 Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un établissement ou un service de soins  
 Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un établissement médico-social  
 Principalement par intervenant(s) libéral(aux)  
 Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un SESSAD

**Appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds**  
 Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un établissement ou un service de soins et appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds  
 Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un établissement médico-social et appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds  
 Principalement par intervenant(s) libéral(aux) et appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds  
 Principalement par intervenant(s) rattaché(s) à un SESSAD et appui du Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds

- Colonne 29

29		15	Aménagement matériel spécifique dans l'école ou l'établissement scolaire
----	--	----	--

Donnée récupérée depuis la scolarité principale de l'élève.

Aménagement spécifique pour l'élève au sein de l'établissement (requis)

- Colonne 30

30		16	Recours à un matériel pédagogique adapté pour l'élève
----	--	----	---

Donnée calculée depuis la décision de matériel pédagogique adaptée de l'élève (PPS) et le constat.

Note : Il convient de s'assurer que le constat est réalisé pour tous les dossiers avec notification de MPA.

Le recours effectif à du matériel pédagogique adapté sera calculé en fonction du statut de la décision (en attente de mise en œuvre, mise en œuvre, mise en œuvre complète, mise en œuvre partielle, fin de mise en œuvre).

- Colonne 31

31		17	Recours à un mode de transport spécifique
----	--	----	---

Transport Scolaire (requis)

Transport mis en place

Donnée récupérée depuis la fiche de synthèse.

## 6. Les erreurs de renseignement des enquêtes

---

Les erreurs ou anomalies pour le renseignement des enquêtes n°3 et n°12 regroupent les éléments pouvant générer des alertes et/ou erreurs bloquantes lors de l'import des fichiers d'enquêtes sur la plateforme ministérielle (<https://dep.adc.education.fr/hand/>).

La liste des anomalies permet à l'ERSEH d'anticiper l'import du fichier sur la plateforme ministérielle et d'identifier les dossiers devant être corrigés sur AGESH avant de générer les fichiers .csv qui seront importés sur cette plateforme.

Pour rappel, AGESH est un outil d'aide à la création des fichiers .csv du 1e degré et du 2nd degré importés sur la plateforme ministérielle des enquêtes n°3 et n°12. En cas d'erreurs bloquantes, les informations renseignées sur AGESH doivent être corrigées. Si le problème ne parvient pas à être résolu, le fichier .csv peut directement être modifié en s'aidant des nomenclatures disponibles sur la plateforme ministérielle.

## 7. Consulter dans AGESH ces erreurs / anomalies

Menu « Édition – Liste des anomalies »

The screenshot shows the 'Liste des anomalies' menu in AGESH. The menu is open, and 'Liste des anomalies' is selected. The main content area displays a list of anomalies with checkboxes. The 'DGESCO' section is highlighted with a red box. The anomalies listed include:

- ANOMALIE
- Consentements non validés
- Pas de proche associé
- Pas de scolarisation pour l'année en cours
- Pas d'E.S.S. planifiée pour l'année scolaire en cours
- Pas d'adresse dans le(s) proche(s) associé(s)
- Double scolarisation principale
- Pas de décisions en cours / à venir
- Pas de constats
- Pas de scolarisation principale
- Différence entre type de scolarisation et nature de l'établissement
- Etablissement de scolarisation fermé. L'élève ne devrait pas être scolarisé dans cet établissement.
- Modalité ULIS sans classe ULIS
- CDAHP sans décision(s) cible(s)
- CNIL
- Dossier minimal in
- Plus de décisions d
- Dossiers créés dep
- DGESCO
- Pas de troubles
- Pas de modalités de scolarisation
- Pas de niveaux d'enseignements
- Pas de quotité de temps de scolarisation interne
- Pas de demi-journée hebdomadaire interne
- Pas de demi-journée hebdomadaire externe
- Pas d'état d'avancement du PPS
- Pour info, changement d'établissement car hors secteur
- Etablissement non pris en compte par la DGESCO
- Etablissement scolaire principal différent de l'établissement de secteur
- Elève n'ayant plus l'âge d'être comptabilisé dans l'enquête 3&12
- Elève avec un AESH-I mais sans temps d'accompagnement renseigné
- Etablissement scolaire principal en dehors de la circonscription ASH
- Modalité d'unité d'enseignement externalisée sans établissement associée
- Modalité DAR sans établissement associée
- Modalité DAR sans TSA
- Champ "Autres accompagnements" invalide à la date du jour

Menu « Mon compte – Mes alertes »

The screenshot shows the 'Mes alertes' and 'Mes erreurs DGESCO' sections in AGESH. The 'Mes alertes' section displays a list of alerts with counts:

- Consentements non validés: 1 dossier impacté
- Pas de proche associé: 2 dossiers impactés
- Pas de scolarisation pour l'année en cours: 1 dossier impacté
- Pas d'E.S.S. planifiée pour l'année scolaire en cours: 2 dossiers impactés
- Pas de décisions en cours / à venir: 1 dossier impacté
- Pas de constats: 1 dossier impacté
- Pas de scolarisation principale: 1 dossier impacté

The 'Mes erreurs CNIL' section displays a list of errors with counts:

- Dossier minimal invalide: 1 dossier impacté
- Dossiers créés depuis 1 an sans décision: 1 dossier impacté

The 'Mes erreurs DGESCO (à la date du jour)' section shows a button 'Mise à jour des alertes DGESCO' and a date reference field 'Date de référence 01/10/2023'.

### 7.1 Où corriger ces erreurs ?

- « Pas de Troubles » : Fiche de synthèse
- « Pas d'état d'avancement du PPS » : Fiche de synthèse

- « Pas de modalités de scolarisation/Pas de niveaux d'enseignement » : Scolarité
- « Pas de quotité de temps de scolarisation interne / Pas de demi-journée hebdomadaire interne / Pas de demi-journée hebdomadaire externe » : Cette anomalie est liée au dossier ayant des scolarisations à la fois dans le milieu ordinaire et le médico-social. Tout dossier ayant ce type de scolarisation (scolarisation partagée au sens d'AGESH) se doit d'être composé de deux
  - Une scolarisation principale –en milieu ordinaire, si l'on veut

Comptabiliser le dossier pour l'enquête

- Une *quotité de scolarisation* à Temps partiel
- Un *nombre de demi-journées par semaine* définie
- Une scolarisation secondaire en Médico-Social – Externe
  - Une *quotité de scolarisation* à Temps partiel
  - Un *nombre de demi-journées par semaine* définie
- Tout dossier ayant une scolarisation dite « partagée » se doit d'avoir les éléments mentionnés ci-dessus.

Principale	Établissement	Modalité	UPE2A	Classe	Niveau	Quotité
oui	0311885F ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LOUISE MICHEL 31360 SAINT- MARTORY	Dispositif ULIS (TMA - Troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante))	non	Cours Élémentaire 1ère année	Cours Élémentaire 1ère année	Temps partiel (5 demi- journées)
non	0320592V INSTITUT MEDICO EDUCATIF DOMAINE DE PAGES 32160 BEAUMARCHES	Unité d'enseignement	non	Cours Élémentaire 1ère année	Cours Élémentaire 1ère année	Temps partiel (3 demi- journées)

- A titre d'information, « changement d'établissement car hors secteur » / « Etablissement scolaire principal différent de l'établissement de secteur » : alerte sur le fait qu'il existe des dossiers sur votre secteur pour lesquels les informations suivantes ne sont pas identiques (Elles ne sont en aucun cas bloquantes pour les enquêtes n° 3 et n° 12) :
  - L'établissement de secteur de l'ERSH (Section - Fiche de synthèse) – L'établissement qui fait la liaison entre un ERSEH et le dossier suivi.
  - L'établissement de scolarisation principal (Section –Scolarisation) – L'établissement de scolarisation du dossier qui peut être hors secteur (Cas des ULIS où suivi de cohorte)

## 8. La démarche

## 9. Générer les fichiers

Accueil Éève Mikaël ABDESSELAM Partenaires Référentiels Agenda Transferts Éditions Mon Compte FAQ

Outils disponibles

- Montée pédagogique de 2023/2024 à 2024/2025**  
 Effectuer la montée pédagogique des élèves de l'année scolaire 2023/2024 à 2024/2025.  
 Attention: Les passages Ecole vers Collège et Collège vers Lycée s'effectue mais vous devez ensuite renseigner l'établissement. Les élèves avec une scolarisation à domicile ne sont pas pris en compte dans la bascule d'année scolaire.
- Montée pédagogique de 2024/2025 à 2025/2026**  
 Effectuer la montée pédagogique des élèves de l'année scolaire 2024/2025 à 2025/2026.  
 Attention: Les passages Ecole vers Collège et Collège vers Lycée s'effectue mais vous devez ensuite renseigner l'établissement. Les élèves avec une scolarisation à domicile ne sont pas pris en compte dans la bascule d'année scolaire.
- Enquete DGESCO**  
 Créer le fichier pour l'enquête DGESCO à la date du  et pour le  degré.  
 Ce fichier sera au format

L'outil de génération des fichiers se trouve dans « Mon compte – Mes outils ».

La date d'effet est renseignée par défaut mais il est possible de la modifier. Vous pouvez ensuite sélectionner le premier / second degré ainsi que le format de sortie.

Désormais une pop-up de confirmation s'affiche lors de l'export des enquêtes n°3 et n°12

La réalisation des exports DGESCO nécessite la présence de constat(s) mis à jour sur chaque décision du PPS.  
 Confirmez-vous que les constats ont été mis à jour pour vos dossiers élèves ?

En générant les fichiers d'enquête, le système va automatiquement renseigner le champ ID DGESCO des élèves dans la colonne « Élève » du vivier.

Ce champ peut contenir deux types d'information. Un identifiant afin de faire le lien entre un élève, le fichier et la ligne. Pour plus de détails, voir le point « ID DGESCO » ci-dessous.

<input type="text" value="Id DGESCO: 2d6123"/>	09/09/06	08400707 COLLEGE PRIVE JEANNE D'ARC APT 33	08/04/21(S) 18/05/20(S) 26/03/19(M)	NOTIFICATION(S) EN COURS AESH-M (31/08/22) [C*]	Synthèse P.P.S. Proches Scolarisation Soins E.S.S. Transférer
AHMIDOUT Anass <input type="text" value="Id DGESCO: EXCLU (HON)"/>	07/04/11	08402223 INSTITUT MEDE D'EDUCATION TELEBOVILLE NARBONNE 31	11/02/20(S) 12/03/20(S) 25/04/19(M)	NOTIFICATION(S) EN COURS MLI (31/03/24) DESSAD pour déficience Intellectuelle (31/12/24) [I]	Libéral Orthophoniste depuis 01/09/17 Synthèse P.P.S. Proches Scolarisation Soins E.S.S. Transférer
<input type="text" value="Id DGESCO: 1d6176"/>	20/11/12	08404105 LE COLLEGE FLORENCE PERROCHE JEAN GARNIER APT 31	01/02/20(M) 18/11/19(S) 15/11/18(M)	NOTIFICATION(S) EN COURS MLI-M (31/08/24) DESSAD pour déficience Intellectuelle (31/01/24) [A]	Libéral Autre depuis 01/10/20 Synthèse P.P.S. Proches Scolarisation Soins E.S.S. Transférer

Vérifier les dossiers non pris en compte avant l'extraction

Les dossiers non pris en compte dans le fichier d'enquête sont identifiés par une information en

rouge, similaire à l'image ci-dessous : 

Ci-dessous la signification pour chacune de ces informations :

Informations	Cause(s) / Significations(s)
<b>EXCLU DF</b>	Dossier clôturé au sein de l'application AGESH
<b>EXCLU PS</b>	Dossier sans scolarisation principale
<b>EXCLU HEN</b>	Dossier dont la scolarisation principale est un établissement non associé au ministère de l'Éducation nationale (Médico-sociale, Agricole, Associatif, etc.) et dont la scolarisation n'est pas à domicile (CNED)
<b>EXCLU PP</b>	Dossier sans décision \ notification MDPH et sans aucune préconisation d'aménagement pédagogique MDPH .
<b>EXCLU PE</b>	Dossier dont l'établissement de scolarisation principale ou partagée dispose d'un RNE (UAI) invalide

**Attention :** Avant de charger les fichiers sur la plateforme ministérielle, il est nécessaire de contrôler que les dossiers indiqués « exclus » correspondent effectivement à des situations de scolarisation non prises en compte dans les enquêtes n°3 et n°12. Les dossiers « exclus PS » et « exclu PP » doivent particulièrement être vérifiés.

Pour rappel, les enquêtes n° 3 et n°12 sont exhaustives, elles doivent recenser tous les élèves en situation de handicap bénéficiant d'un PPS et scolarisés en milieu ordinaire dans une école ou établissement du ministère de l'éducation nationale (classe ordinaire, appui d'une ULIS, DAR, UEEA, PEJS). Les élèves en situation de handicap scolarisés dans un établissement de l'enseignement agricole ou dans le médico-social (UE, UEE, UEMA) ne font pas partie du champ des enquêtes n°3 et n°12.

Note : Si un dossier est exclu par erreur, il est possible de le mettre à jour et de procéder à une nouvelle extraction AGESH du fichier pour le premier et/ou le second degré. Dans ce cas, l'indication en rouge « exclu » disparaîtra uniquement après que le fichier DGESCO a été généré une nouvelle fois.

## 9.1 Déposer les fichiers

Après avoir généré le fichier via AGESH et vérifié les fichiers exclus, le placer dans le répertoire souhaité.

Pour téléverser les données sur la plateforme, il suffit de se connecter sur le site de collecte des enquêtes n° 3 et n° 12 (<https://dep.adc.education.fr/hand/>) et sélectionner le menu :

Premier degré ● Second degré ● [Se déconnecter](#)

Instructions, nomenclature ... Fin de saisie Suivi/saisie **Charger vos données à partir d'un fichier Excel** Liste des élèves Récupérer sous Excel vos données Tableaux Coordonnées Panel

Premier degré > choix fichier Excel

**Chargement de vos données à partir d'un fichier Excel**

Afin d'éviter la saisie élève par élève vous pouvez introduire un fichier dans l'application.  
Après avoir introduit le fichier vous pourrez ajouter, modifier et supprimer des élèves dans l'application.

Choisir le fichier :

Aucun fichier sélectionné.  
de type CSV (séparateur : point-virgule ) \*

\* Pour créer un fichier de type csv avec Excel choisir : Fichier sauvegarder sous... type de fichier: CSV (séparateur : point-virgule )

Après avoir envoyé le fichier, le tableau récapitulatif suivant s'affiche : En rouge : les anomalies bloquantes (cf. § « Les erreurs de renseignement des enquêtes)

En bleu : les points à vérifier dans les dossiers

																19	20	21	22	23	24	25	26	27	28		
																10	10a	11	11B	12	12B	13	14	15	16		
E	A	E	N	N	S	T	P	P	A	M	P	M	M	N	Niveau	Socialisation dans une autre structure		Socialisation l'année précédente		Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire		A	A	M	T		
																Lieu	Nb 1/2)	Socla.	Niveau	Aoc	Temps	Al/S	Temp	M	A	R	
r	n	d	o	a	e	r	r	o	u	r	o	o	d	d	e												
u	r	e	r	e	b	l	i	e	s	D	A	P	H	m	a	i							a	a	c	g	
r	e	e																									
u	r		Année	Mois	Année	Mois	Année	Mois	Année	Mois	Année	Mois	Année	Mois	Année	Mois											
2017			1	2010	01	1	9	2	9	2	9	2	1	1	4												
2017			2	2006	04	2	9	2	2	2	9	2	1	1	6												
2017			3	2012	05	1	9	2	4	2	9	2	4	1	3												
e 2017			4	2010	08	2	0	2	9	4	9	2	2	1	6												
2017			5	2009	05	1	9	2	2	2	9	1	1	1	5												
2017			7	2013	12	1	9	2	9	2	9	2	2	1	1												
e 2017			8	2011	09	1	9	2	9	4	9	2	?	1	4												
e 2017			10	2007	10	2	9	2	9	4	9	2	?	1	8												
e 2017			11	2007	04	1	9	2	9	4	9	2	?	1	8												
e 2017			12	2007	11	1	9	2	4	2	9	2	?	1	8												

## 9.2 ID DGESCO

L'identifiant DGESCO au sein de l'application AGESH est l'identifiant d'ordre qui permet de faire le lien entre un dossier dans l'application AGESH et la ligne correspondante dans le fichier d'enquête généré.

Cet identifiant n'apparaît que lorsqu'un dossier remplit les conditions nécessaires (voir la note d'instruction) à l'enquête éditée par la DEPP et la DGESCO avant chaque enquête.

**ATTENTION :** Ce champ est renseigné lorsque le fichier est généré ! Il se peut donc que l'information qui s'affiche ne soit plus en adéquation avec l'état réel du dossier.